

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 Avril 2024Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_009Objet :Approbation du
compte de gestion

Budget principal 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Pascal LEFORT, rapporteur, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2023 sur le budget principal, ainsi :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures en 2023,
1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023 (y compris celles relatives à la journée complémentaire),
2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare, après en avoir délibéré, que le **compte de gestion relatif au budget principal**, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations



COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :

2 avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	07
Votants :	10
Dont procuration :	3
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_010Objet :Approbation du
compte administratif

Budget principal 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

M. Pascal LEFORT, Maire, se retire du vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Liliane MARTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Pascal LEFORT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives de l'exercice 2023, décide de :

- 1° - donner acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :
- 2° - constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° - reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4° - d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des Extraits du registre
Conseil Municipal

◆◆◆
COMMUNE DE COMPERTRIX
◆◆◆

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

Date de convocation :
2 avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 12
Présents : 07
Votants : 10
Dont procuration : 3
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Délibération
n° D_2024_010

Objet :
Approbation
du compte administratif
Budget principal

Résultat 2023	Dépenses	Recettes	Par section
Fonctionnement	1 098 603,16 €	1 163 976,05 €	65 372,89 €
Investissement	346 727,36 €	320 275,83 €	-26 451,53 €
Total 2023	1 445 330,52 €	1 484 251,88 €	38 921,36 €
Report 2022	Dépenses	Recettes	Par section
Fonctionnement	0,00 €	675 413,68 €	675 413,68 €
Investissement	256 276,81 €	0,00 €	-256 276,81 €
Résultat 2023+ report 2022	Dépenses	Recettes	Par section
Fonctionnement	1 098 603,16 €	1 839 389,73 €	740 786,57 €
Investissement	603 004,17 €	320 275,83 €	-282 728,34 €
	1 701 607,33 €	2 159 665,56 €	458 058,23 €
Reste à réaliser 2023	Dépenses	Recettes	Par section
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	215 665,48 €	26 793,00 €	-188 872,48 €
	215 665,48 €	26 793,00 €	-188 872,48 €
Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Par section
Fonctionnement	1 098 603,16 €	1 839 389,73 €	740 786,57 €
Investissement	818 669,65 €	347 068,83 €	-471 600,82 €
Total cumulé	1 917 272,81 €	2 186 458,56 €	269 185,75 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024
Extrait certifié conforme
M. Pascal LEFORT
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
2 avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n°
D_2024_011

Objet :

Affectation des
Résultats
de 2023
Budget principal

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 051-215101494-20240409-D_2024_011-DE

Besnier
Levrault

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Liliane MARTIN, rapporteur, rappelle les résultats 2023 selon le compte administratif, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-15, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 Décembre 2005, Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif, Vu les états des restes à réaliser,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêté comme suit :

- un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de	740 786,57€
- un solde d'exécution global de la section d'investissement de D001	282 728,34 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de	188 872,48€
- besoin de financement (investissement)	471 600,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2024 :

- En réserves d'excédents capitalisés à l'article 1068 471 600,82 €
- Report en fonctionnement reporté R002 de 269 185,75€
- Report en investissement reporté R001 de 0 €
- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget 2024.

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 avril 2024**Nombre de délégués :**

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D _2024_012**Objet :****Vote des taux des taxes
pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD.

Vu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT portant sur les évolutions des taxes et la répartition qui en est faite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Les bases d'imposition dont le montant des ressources fiscales et parafiscales attendu sera proche de celui de 2023 en tenant compte de l'actualisation des bases formulées par l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **45.61. %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **24.79. %**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : ... **18,66 %**
- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT

Maire.





COMMUNE : **160 COMPERTRIX**
 ARRONDISSEMENT : **51 CHALONS EN CHAMPAGNE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC CHALONS EN CHAMPAGNE**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

JRCS FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
 Reçu en préfecture le 11/04/2024
 Publié le **10/04/2024**
 ID : 051-215101494-20240409-D2024_012A

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
le bâte (TFB)	1 171 518	45,61	103,86	1 221 000	556 898	45,61	556 898
le non bâtes (TFNB)	27 340	24,79	122,15	28 300	7 016	24,79	7 016
Taxe d'habitation (TH)	28 887	18,66	61,02	25 900	4 833	18,66	4 833
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	568 747
Total							
					568 747		568 747
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâtes (TFB)	Produit total souhaité	45,61		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	558 747 =	24,79		<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	568 747	18,66		<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			<input type="checkbox"/>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		13 839	0	1 393	118 281	133 513

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
568 747	133 513	702 260

À **CHALONS-EN-CHAMPAGNE**
 Le **13 MARS 2024**
 Pour la Direction des Finances publiques,
BRUNO SOULIE
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le **09/04/2024**
 Pour la Commune,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Département de la Marne

Commune de **COMPÉRTRIX**
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPÉRTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

◆◆◆
COMMUNE DE COMPÉRTRIX
◆◆◆

Date de convocation :
2 avril 2024

Nombre de délégués :

☞ En exercice : 12
☞ Présents : 08
☞ Votants : 08
☞ Dont procuration : 03
☞ Pour : 08
☞ Contre : 0
☞ Abstention : 03

Délibération
n° D_2024_013

Objet :

**Vote des subventions
aux associations et
contributions
organismes.**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPÉRTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Les membres absents excusés n'ont pas connaissance du montant de la subvention en faveur de l'association Famille de Compertrix fixé en cours de séance. Par méconnaissance de leur avis, leur vote est considéré comme abstention.

Liliane MARTIN rapporteur, propose au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2024.

ARTICLES	DEPENSES	
657363	CCAS	1 000 €
65738	AUDC	1 403 €
6574	Conservatoire des espaces naturels	200 €
	Association Famille de Compertrix AFC	100 €
	Reflets d'Airelle	390 €
	Amicale Porte Drapeaux	100 €
	Association Lire et faire Lire	100 €
	Subventions aux écoles pour projets pédagogiques 33€/ enfant	4 791 €
	Maternelle. Projets pédagogiques pour 38 enfants à 33 €	1 254 €
Elémentaire. Projets pédagogiques pour 103 enfants à 33€+ repas cantine CM2	3 537 €	

Fait à COMPÉRTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT

Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 avril 2024Nombre de délégués :

En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 09
Dont procuration : 2
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération
n° D_2024_014Objet :Vote des subventions
Baïla Connigo.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Les personnes suivantes étant membres de l'association ne participeront pas au vote.
Tommy ARCHIMBAUD, Sandrine DE SA.

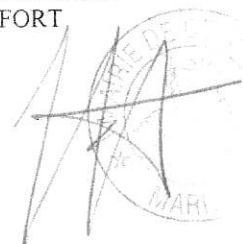
Liliane MARTIN rapporteur, propose au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2024.

ARTICLES	DEPENSES	
6474	Baïla Connigo	221 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 avril 2024**Nombre de délégués :**

En exercice : 12
 Présents : 08
 Votants : 09
 Dont procuration : 03
 Pour : 09
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibération
n° D_2024_015**Objet :**Vote des subventions
aux associations et
contributions
Foyer de Compertrix

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
 L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD.

Les personnes suivantes étant membres de l'association ne participeront pas au vote. :
 Pascale BOUSSARD, Françoise LENORMAND-RUELLE.

Pascal LEFORT rapporteur, propose au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions au Foyer de Compertrix ;
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2023.

ARTICLES	DEPENSES	
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	
	Foyer de Compertrix	3 334 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024
 Extrait certifié conforme.
 M. Pascal LEFORT
 Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

◆◆◆◆
COMMUNE DE COMPERTRIX
◆◆◆◆

Date de convocation :

2 Août 2024

Nombre de délégués :

☞ En exercice : 12
☞ Présents : 08
☞ Votants : 10
☞ Dont procuration : 3
☞ Pour : 10
☞ Contre : 0
☞ Abstention : 0

Délibération
n° D_2024_016

Objet :

Vote des subventions
aux associations et
contributions
Club du troisième âge

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD.

Marie-Thérèse GUILLEMIN étant membre de l'association ne participera pas au vote.

Pascal LEFORT rapporteur, propose au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions au Club du 3^{ème} âge :
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2024.

ARTICLES	DEPENSES	
65748	Subvention de fonctionnement aux associations Club du 3 ^{ème} âge	351 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 Avril 2024**Nombre de délégués :**

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	10
Dont procuration :	2
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_17**Objet :**Vote des subventions
aux associations et
contributions
Pétanque Loisirs
Compertrix

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Les personnes suivantes étant membres de l'association ne participeront pas au vote.
Marc BOTELLA, Dominique POMMIER.

Pascal LEFORT rapporteur, propose au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions au Club de Pétanque Loisirs Compertrix :
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2024.

ARTICLES	DEPENSES	
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	
	Pétanque Loisirs Compertrix	208 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 avril 2024**Nombre de délégués :**

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_018**Objet :****Immobilisations pour
les travaux de
rénovation des
enfouissements de
réseaux par le SIEM-
poteaux incendie**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Pascal LEFORT, rapporteur, présente au Conseil Municipal les amortissements pour les participations versées par la commune au SIEM dans le cadre des opérations d'enfouissement et de rénovation des réseaux d'éclairage public :

- En 2016 : Immobilisation 2016-017 Vieux village pour un montant total de 22 045,50€ amortissable sur 10 ans soit 2 204,55€/an.
- En 2017 :
 - Immobilisation 2017-023 pour la partie haute de la Route de Blacy, pour un montant de 28 723,63€ amortissable sur 10 ans soit 2 872,36€/an.
 - Immobilisation 2017-023 pour la rénovation de la résidence des Tamaris, pour un montant de 11 769€ amortissable sur 10 ans soit 1 177€/an.
- En 2023 :
 - Immobilisation 2023-10 Enfouissement chemin du Voyeux pour un montant de 3 080,36€ amortissable sur 10 ans soit 308€/année pleine et 97€ proportionnellement pour 2023. Soit 405€ en 2024.
 - Immobilisation 2023-12 Enfouissement rue J. FERRY pour un montant de 4 901,60€ amortissable sur 10 ans soit 490,00€/année pleine et 110€ proportionnellement pour 2023. Soit 600€ en 2024.

Pascal LEFORT précise que ces immobilisations sont déjà engagées depuis l'année qui a suivi la réalisation. Ils seront affectés comme suit :

Type d'écritures	Sections	Chapitres	Articles	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	D 042	6811	Dotation aux amortissements	7 258,91€
Recettes	Investissement	R 040	2804512	GFP bâtiment et installation	4 049,36 €
Recettes	Investissement	R 040	28041511	Autres groupements	2 204,55€
Recettes	Investissement	R 040	2804182	Autres groupements	405 €
Recettes	Investissement	R 040	2804182	Autres groupements	600 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT Le Maire.

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
2 avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_019

Objet :
**Provisions pour
créances douteuses**

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la
Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT,
Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis
FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE,
Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence
BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA,
Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT,
Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice,
l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Pascal LEFORT rapporteur, apporte des précisions sur l'obligation légale qui est faite aux
communes désormais du fait de la M57 d'inscrire des crédits en provision d'impayés de plus
de 2 ans qui ne pourraient pas être honorés.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision de créances
douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.
Le montant de ces créances s'élève au 31 décembre 2023 à 6 276,06 €.

Le taux de provision pour créances douteuses est de 15% du montant total des créances de
plus de 2 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer
supérieur à 2 ans au 31 décembre 2023 soit un montant de 1 000 €.

Vu la demande formulée par la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De constituer une provision pour créances douteuses de plus 15% des restes à recouvrer
supérieurs à 2 ans au 31 décembre 2023 pour un montant de 1000 € ;
- De réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constatés au
31 décembre de l'année n-1, en appliquant un taux de 15% ;
- D'imputer la dépense au compte abrégé 681 « Dotations aux amortissements, aux
dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement ».

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 051-215101494-20240409-D_2024_019-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

◆◆◆
COMMUNE DE COMPERTRIX
◆◆◆

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Pascal LEFORT et Mme Liliane MARTIN, rapporteurs, présentent au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 qui se décompose comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	1 360 000 €	1 360 000 €
INVESTISSEMENT	1 370 000 €	1 370 000 €
TOTAL	2 730 000€	2 730 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal 2024 selon document ci-joint.

Date de convocation :

2 Avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_020

Objet :

Approbation du budget
primitif principal 2024

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT

Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIXTél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 Avril 2024**Nombre de délégués :**

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_021**Objet :**Demande de subvention
au titre du Fonds Verts
pour la rénovation
d'Eclairage Public le
vieux village, sœur
Emmanuelle-Marie
Curie

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD
Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD.

Vu les besoins de réduction de la consommation énergétiques,

Vu les initiatives communales de réduction de la durée d'éclairage dans les rues et le bilan fait par Liliane MARTIN Adjointe aux finances sur la réduction de près de 50% de la consommation suite aux efforts de renouvellement réalisés par la commune,

Vu la loi de finances 2023 portant la création d'un fonds verts permettant d'accompagner les collectivités dans les transformations, l'amélioration des performances énergétiques des équipements publics,

Vu le programme pluriannuel de changement de luminaires entrepris depuis quelques années pour un éclairage public plus vertueux,

Vu les projets inscrits pour cette année comprenant la rue Basse,

Vu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Marne une subvention au taux maximum au titre du fonds vert 2024 pour le changement de luminaires au profit d'une technologie à Leds,
- Accepte le plan de financement de ce projet comme suit

Dépenses estimées	Prix HT	Prix TTC
Rue BASSE	9 702,00 €	11 642,40 €
Rue Allée de la Liberté	12 796,35 €	15 355,62 €
Lotissement M. CURIE	20 717,90 €	24 861,48 €
Cout total opération	43 216,25 €	51 859,50 €
Recettes prévisionnelles		
Demande de subvention Fonds verts- 60%	25 929,75 €	
Autofinancement par la commune 40%	17 286,50 €	

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT

Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

◆◆◆
COMMUNE DE COMPERTRIX
◆◆◆

Date de convocation :
2 Avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_022

Objet :

Approbation du
règlement des services
périscolaires

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Vu la délibération n°2022-015 portant sur le règlement des services périscolaires,

Vu l'avis de la commission municipale scolaire et périscolaire sur les modifications envisagées,

Entendu la présentation faite par Laure PAROT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications faites au nouveau règlement des services périscolaires comme détaillé ci-joint.

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT
Maire.



REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES DE LA COMMUNE DE COMPERTRIX

La commune de Compertrix propose un ensemble de services périscolaires facultatifs (garderies et restauration scolaire) permettant d'accueillir les enfants scolarisés dans les écoles de Compertrix.

I Conditions d'admission aux services

I.A INSCRIPTIONS

Les temps de surveillance pour la garderie et de repas pour la cantine sont ouverts durant les créneaux définis ci-dessous dans la limite des places disponibles.

Chaque enfant susceptible de fréquenter l'un de ces services devra avoir fait l'objet d'une inscription et d'une validation préalable par les services de la commune de Compertrix. Cette inscription sera valable pour toute l'année scolaire. Elle devra être formulée à chaque rentrée scolaire de septembre.

Aucun élève ne sera accepté aux services sans avoir rempli ces conditions.

I.B COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- une fiche administrative par famille acceptant les conditions du présent règlement et les personnes habilitées à reprendre l'enfant ;
- une fiche individuelle par enfant par service définissant une fréquentation régulière.

Les fiches d'inscription sont disponibles en mairie ou sur le site internet de Compertrix. Elles doivent être déposées complétées en mairie ou par courriel. Un enfant peut faire l'objet de deux fiches en cas de garde alternée.

Les fréquentations occasionnelles devront faire l'objet d'une inscription identique à celles énoncées ci-dessus.

I.C RESERVATION – SUPPRESSION DE RESERVATION

La commune de Compertrix a mis en place un outil, partagé avec Chalons Agglo, permettant aux parents de moduler des réservations en ligne sur un portail internet.

Les modifications ou ajouts d'inscription sont possibles **dans la limite des places disponibles, selon les modalités du tableau ci-après** :

En cas de grève de l'éducation nationale, l'annulation de repas devra se faire par les familles elles-mêmes via le portail.

Dans le cas où le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil, il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Aucun autre critère ne pourra être pris en compte.

Aucune inscription, ni annulation, annoncée auprès des agents d'encadrement ou de surveillance, voire auprès du personnel des écoles ne sera prise en compte. Il est obligatoire de prévenir la mairie.

	Délai de saisie d'une réservation	Délais de suppression d'une réservation
GARDERIE	La veille avant 23h	La veille avant 23h
CANTINE	Avant le mercredi 23h de la semaine précédente	Le jeudi avant 23h pour le lundi Le dimanche avant 23h pour le mardi Le mardi avant 23h pour le jeudi le mercredi avant 23h pour le vendredi

Au-delà de ces délais, aucune réservation ou annulation de réservation ne pourra être prise en compte.

I.D LIEUX ET ACCÈS AUX BATIMENTS

Lieux	Garderie matin	Cantine - Allée de la liberté	Garderie du midi sans repas	Garderie du soir
École maternelle Jean ROSTAND rue du Stade à Compertrix	7h40-8h40	11h50-13h50	13h15-13h50	16h40-18h00
École élémentaire à l'École Annexe 22bis rue Jules FERRY à Compertrix	7h40-8h30	12h00-14h00	13h15-14h00	16h30-18h00

Dans les deux écoles, un temps de récréation permettant la prise d'une collation fournie par les parents est observé. À l'école élémentaire Marcel Gaudin, de 16h30 à 16h45, les enfants peuvent être repris au sein de l'école. À partir de 16h45, les enfants sont à l'école annexe pour la garderie. Les enfants peuvent y faire leurs devoirs selon leur volonté, sans contrôle du personnel encadrant.

En dehors de ces horaires, la commune de Compertrix décline toute responsabilité sur l'enfant. Lors de la garderie, à partir de 16h45, les enfants peuvent être repris par les parents ou toute personne habilitée. A partir de 18h, seuls les enfants de l'école élémentaire, sur autorisation écrite des parents, peuvent quitter seuls la garderie. Dans le cas contraire, si un enfant n'est pas repris et qu'aucun contact n'a pu être établi avec les parents ou une personne habilitée, le personnel communal pourra faire appel au service de police.

L'heure de fin de service des différentes activités doit être impérativement respectée.

Des pénalités seront appliquées automatiquement en cas de dépassement des horaires de fin de service.

Pendant la durée de service de cantine ou lors des déplacements entre locaux, les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal. Dans ces conditions, il est interdit à toute personne de se présenter sur ces temps d'encadrement ou de repas. L'accès au service de restauration scolaire est limité au personnel, élus communaux, prestataires extérieurs, ou toute personne autorisée par la mairie.

II Tarifs - Modalités de paiement

II.A TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal et peuvent être révisés en cours d'année. Tout service non décommandé dans les délais précisés en l'article 1.C. sera facturé.

Toutefois, une exception pourra être faite en cas d'absence pour raison médicale, et sur transmission d'un justificatif en mairie, dans la semaine qui suit le premier jour d'absence. Par justificatif, s'entend un arrêt scolaire établi par un médecin ou un certificat d'hospitalisation.

Seules les prestations (cantine et/ou garderie) du 1^{er} jour d'absence de l'enfant seront facturées.

En cas de présence à un service périscolaire, sans inscription préalable ou en dehors des délais, une pénalité de 10€ sera facturée en sus du tarif du service.

II.B PAIEMENT

Les factures établies chaque début du mois par la commune de Compertrix indiquent les délais et modalités de paiements. Elles sont envoyées par le Trésor Public et sont à régler directement auprès de ce service. Les chèques CESU ne sont pas acceptés par la trésorerie.

Les constats d'impayés font l'objet d'une surveillance particulière et de courriers qui sont envoyés soit par la commune de Compertrix, soit par la trésorerie avec des moyens plus coercitifs.

La commune se réserve le droit de refuser une inscription aux différents services en cas d'impayés ou d'absence de dialogues pour mettre fin à ceux-ci.

La facturation est adressée aux parents, ou à chacun des parents, ayant procédé à l'inscription. Si les deux parents apparaissent alors la facturation est solidaire. Il n'appartient pas à la commune de régler les différends de paiement entre parents.

III Santé et sécurité

III.A ADAPTATION PERSONNALISÉE

Les repas sont fournis par un prestataire extérieur en liaison froide et respectent les règles en vigueur du ministère de la Santé.

Il est interdit d'apporter dans les locaux des services périscolaires tout objet personnel, dangereux ainsi que des produits médicamenteux.

Cependant, en cas de régime particulier pour raison médicale ou en cas de nécessité d'administrer un produit médicamenteux (cas d'asthme...), les parents peuvent demander à mettre en place un projet d'accueil individualisé rédigé par le médecin de famille ou scolaire, la famille et la commune de Compertrix et accompagné de l'ordonnance médicale. Si un panier repas est prescrit, l'enfant devra l'apporter chaque jour et les parents devront s'assurer des bonnes conditions de respect de la chaîne alimentaire.

Aucun produit médicamenteux ne sera administré par le personnel communal en dehors de ces conditions.

III.B SÉCURITÉ - ACCIDENTS-ASSURANCE

En cas de constat d'enfant malade, le personnel encadrant prévient immédiatement les parents ou autres personnes habilitées. En l'absence de réponse ou en cas d'aggravation constatée, le personnel encadrant fait appel au 15.

En cas d'accident grave, le personnel appelle le 15 et suit leurs directives.

Les assurances contractées par la commune de Compertrix couvrent la responsabilité du personnel et la responsabilité communale. Elle ne couvre pas les dégradations ou agissements inadaptés des enfants entre eux ou sur le matériel. Les parents doivent souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits aux services communaux.

IV Devoirs et discipline

IV.A DEVOIRS

Chaque enfant inscrit a le droit de disposer du service dans de bonnes conditions (bénéficier de son repas, être respecté par ses camarades et le personnel, et accéder au matériel disponible...). Cela implique le respect réciproque et un échange constructif avec le personnel encadrant et entre camarades.

Les enfants inscrits aux services municipaux périscolaires sont tenus de respecter les règles élémentaires de discipline et de laïcité.

Les enfants doivent se déplacer en ordre, dans le calme et la discrétion. Ils doivent respecter le personnel d'accompagnement, de service et toutes personnes pouvant être amenées à intervenir dans le cadre des différentes activités. Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition, les locaux, les outils d'activités et l'ensemble des installations communales.

IV.B DISCIPLINE

En cas de manquements aux obligations attendues, les représentants légaux recevront un premier avertissement par voie orale des services de la mairie.

Sans amélioration nette de la conduite de l'enfant en question, le présent règlement prévoit les sanctions graduées suivantes :

- Avertissement oral auprès de l'enfant et inscription dans un registre par le personnel communal ;
- Information des représentants légaux de l'enfant pour sensibilisation auprès de l'enfant ;
- Courrier d'avertissement aux représentants indiquant le risque d'exclusion ;
- Exclusion temporaire de 1 à 3 jours selon la gravité des faits ;
- Après une première exclusion ou si les faits sont très graves, une exclusion définitive peut être prononcée par l'autorité communale.

Les dégradations commises par un enfant seront facturées aux responsables légaux ayant inscrit l'enfant.

V Dispositions diverses

Le seul fait d'inscrire un enfant à un service périscolaire constitue pour les parents ou représentants légaux une acceptation des conditions du présent règlement.

Ce présent règlement est soumis au vote du Conseil Municipal et entre en vigueur dès sa publication.

Le 09/04/2024

Le Maire,

Pascal LEFORT



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

◆◆◆
COMMUNE DE COMPERTRIX
◆◆◆

Date de convocation :
2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

Nombre de délégués :

☞ En exercice : 12
☞ Présents : 08
☞ Votants : 11
☞ Dont procuration : 3
☞ Pour : 11
☞ Contre : 0
☞ Abstention : 0

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Vu l'avis de la commission scolaire et périscolaire du 12 mars dernier portant sur les modifications du règlement et prise en compte des prix des prestations dans les communes situées à proximité,

Vu l'harmonisation des tarifs,

Vu l'inflation appliquée à la commune par le prestataire de fournitures de repas,

Vu les propositions ont été présentées à la commission des finances lors de la réunion du 20 Mars 2024,

Vu l'exposé de Laure PAROT adjointe aux affaires scolaires présentant les tarifs modifiés pour les prestations des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal adopte les tarifs proposés pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

Délibération
n° D_2024_023

Objet :

**Tarifs 2024
aux services rendus
Services Périscolaires
au 1^{er} Septembre 2024**

Services périscolaires au 1 ^{er} septembre 2024	Compertrix et Coolus	Extérieurs
Garderie du matin	0,90 €	1,10 €
Garderie du soir	0,90 €	1,10 €
Garderie du midi	0,40 €	0,50 €
Prix du repas	5,75 €	6,90 €
Pénalité de non-respect des horaires en sus du prix du service	10,00 €	10,00 €
Pénalité pour présence sans inscription en sus du prix du service	10,00 €	10,00 €

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
2 avril 2024

Nombre de délégués :

En exercice :	12
Présents :	08
Votants :	11
Dont procuration :	3
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2024_024

Objet :

**Délégation de signature
du dépôt des demandes
d'urbanisme et
formalités
administratives
pour la création d'une
cantine scolaire**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Dominique POMMIER,

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD donne pouvoir à Sandrine DE SA, Jean-Maxence BOUXIN donne pouvoir à Monsieur Pascal LEFORT, Dominique POMMIER donne pouvoir à Madame Pascale BOUSSARD

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pascale BOUSSARD

Vu l'avancement du projet de création d'un bâtiment neuf à destination d'une cantine scolaire,

Vu l'avant-projet définitif présenté récemment,

Considérant que le permis de construire devra être déposé prochainement,

Où la présentation faite par Liliane MARTIN et la nécessité d'autoriser le Maire à signer les documents à cette fin,

Le conseil municipal autorise le Maire, Pascal LEFORT à signer les demandes d'urbanisme et l'ensemble des documents nécessaires à la construction de ce projet.

Fait à COMPERTRIX, le 9 avril 2024

Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.